



"chambre chez l'habitant" : problèmes avec proprios --> préavis

Par **Dina**, le **02/11/2008** à **11:56**

Bonjour,
Je vous présente mon cas brièvement :
Je loue une chambre chez l'habitant depuis quelques mois, et les propriétaires sont vraiment désagréables, irrespectueux, et malhonnêtes envers moi. Ils ne s'intéressent même pas au fait que j'ai droit à un "minimum" de confort, de plus il y a de gros problèmes d'humidités ... (... et j'en passe !)
Je souhaite donc partir au plus vite, mais si je me tiens au bail que j'ai signé, il est de 1 ans, et j'ai 3 mois de préavis.
Je me pensai donc "condamnée" (lol) à rester dans ce logement jusqu'à la fin du bail, mais en me renseignant, je viens de trouver ceci sur internet :
[s] Dans le cas de la location d'un logement meublé "Le locataire peut résilier le contrat à tout moment sous réserve d'un préavis d'un mois[s]".
Pouvez-vous me confirmer cela (j'en serai ravie ;)) ?!!
Si oui, quelle est la procédure ?
[PS : que faire si le propriétaire s'y oppose ?!!, de + étant malhonnêtes je crains également qu'ils ne me rendent pas mon chèque de caution :-(
Je vous remercie par avance des réponses que vous m'apporterez ! [/b][b]

Par **Dina**, le **04/11/2008** à **22:01**

J'aimerais bien une réponse SVP ... c'est assez urgent !
Merci d'avance !!!!

Par **Dina**, le **07/11/2008** à **16:14**

... pas de réponse ??!